



Bureau de la Représentation de l'État
Affaire suivie par : Charlotte Cambresy-Baesch

Châlons-en-Champagne, le 16/11/2020

Cellule de gestion de crise Vendredi 13 novembre 2020 à 8 H 00

Liste des participants à la réunion :

- Préfecture et sous-préfectures : M. Pierre N'Gahane (préfet de la Marne), M. Morgan Boucher (secrétaire général de la sous-préfecture de l'arrondissement d'Épernay), M. Jacques Lucbereilh (sous-préfet de l'arrondissement de Reims), Mme Élisabeth Sevenier-Muller (sous-préfète de l'arrondissement de Vitry-le-François), M. Nicolas Kieffer (directeur de la direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial), M. Antoine de Miribel (stagiaire ENA),
- Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale : M. Bruno Claval (inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale, IA-DASEN) et M. Florent Rochedix (inspecteur d'académie, directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale, IA-DASEN)
- Agence Régionale de Santé : M. Thierry Alibert, délégué territorial ARS Marne
- Députés : Mme Valérie Beauvais (1^{re} circonscription), Mme Aina Kuric (2^e circonscription), M. Eric Girardin (3^e circonscription), Mme Lise Magnier (4^{ème} circonscription) représentée par Mme Sarah Da Costa (attachée parlementaire), M. Charles De Courson (5^e circonscription)
- Sénateurs de la Marne : M. Yves Detraigne, M. René-Paul Savary
- Conseil départemental : M. Christian Bruyen (président du conseil départemental de la Marne)
- Communes & EPCI : M. Benoist Apparu (maire de Châlons-en-Champagne), M. Quentin Brière (CA de Saint-Dizier Der et Blaise) représenté par M. Alain Simon (vice-président), M. Bertrand Courot (CC de l'Argonne Champenoise), M. Régis Coutant (CC Paysage de la Champagne) représenté par Mme Sylvie Guenet-Nansot (vice-présidente), M. Etienne Dhucq (CC de la Brie Champenoise), M. Claude Guichon (CC Côtes de Champagne et Val de Saulx), M. Jacques Jesson (CA de Châlons-en-Champagne), M. Cyrille Laurent (CC de Sézanne Sud-Ouest Marnais), M. Franck Leroy (maire d'Épernay) représenté par M. Jean-François Lerbré (directeur de cabinet), M. Dominique Levêque (CC de la Grande Vallée de la Marne), M. François Mainsant (CC de la Région de Suippes), M. Bernard Poirel (CC du Sud Marnais), M. Julien Valentin (CC de la Moivre à la Coole) représenté par M. Pascal Vansantberghe (vice-président), Mme Catherine Vautrin (Communauté Urbaine du Grand Reims)

M. le préfet introduit la réunion en remerciant les élus de leurs présences et en déclarant que la situation sanitaire émet enfin quelques signaux positifs, même si parallèlement les tensions hospitalières restent pour le moment vives. Il indique que la corrélation entre la baisse des indicateurs de données épidémiologiques et l'activité dans les services hospitaliers et de réanimation s'établira en décalage comme ce fut le cas précédemment. M. le préfet rappelle que M. le Premier Ministre, compte tenu de l'évolution de la pandémie, a déclaré maintenir le confinement dans l'actuelle configuration avec les mêmes exigences, quelques points d'ajustements au niveau de l'éducation nationale seront toutefois à effectuer.

M. le préfet annonce l'ordre du jour :

- présentation de la situation sanitaire
- point sur les moyens mis en œuvre au sein des établissements scolaires
- point sur les dispositifs d'accompagnement dans le cadre de la crise

Point 1 : Situation sanitaire

M. le délégué territorial de l'ARS Marne indique que les indicateurs au sein de la Marne et au sein de la région Grand-Est commencent à s'infléchir et suivent désormais une courbe descendante. Pour autant, la pression hospitalière reste forte et continue à progresser, les 8 lits du service de réanimation à Châlons-en-Champagne sont par exemple tous complets.

Ce qui permet de faire face à cette situation extrêmement tendue et difficile (80 % de saturation) au sein des services hospitaliers est la coordination public/privé ainsi que le concours de médecins libéraux qui viennent exercer au sein des structures hospitalières fermant ainsi leurs cabinets médicaux. M. le délégué territorial de l'ARS Marne déclare qu'il y a quelques clusters dans les ESMS, mais que cela est moindre que dans les autres départements de la région Grand-Est. Concernant les tests antigéniques, une prochaine dotation de 60 000 doses devraient parvenir prochainement.

**Taux d'incidence (/100 000) et taux de positivité (%) dans le Grand-Est et dans la Marne
(données ARS consolidées au 12/11/2020)**

	28/09/20	15/10/20	19/10/20	21/10/20	26/10/20	29/10/20	02/11/20	05/11/20	09/11/20	12/11/20
	Grand-Est									
Ti GE	38,9	106,0	147,6	158,3	290,5	353	405,5	445,1	435	386,5
Ti GE 65 ans et +	21,7	66,6	98,9	110,7	229	278,8	325,1	360	392,6	366,4
Tp GE	3,0	7,6	8,6	8,8	13	14,4	16,8	17,2	17,2	16,2
	Marne									
Ti 51	62,3	132,5	162,5	178,6	268,2	312,5	346,7	373,5	301,5	260,2
Ti 51 65 ans et +	37,1	74,2	117,5	134,3	241,3	271,3	295,2	327	274,9	240,4
Tp 51	5,1	9,5	10,5	10,8	15,1	16,2	19,4	19,6	16	15

Impact de la pandémie sur le système de soins (données consolidées le 12/11/2020)

	28/09/20	15/10/20	19/10/20	21/10/20	26/10/20	29/10/20	02/11/20	05/11/20	09/11/20	12/11/20
nb hospitalisation 51	36	50	62	76	86	103	132	162	173	193
nb réanimation 51	5	13	14	16	15	20	20	26	27	40
Décès GE	3726	3768	3778	3787	3822	3858	3915	3975	4050	4143
Décès 51	281	288	292	295	301	304	305	309	312	317
Occupation lits réa GE	35	59	65	74	101	127	174	207	252	303
Taux de saturation lits réa GE (471 val initiale)*	7,43 %	12,53 %	13,80 %	15,71 %	21,44 %	26,96 %	36,94 %	43,95 %	53,50 %	64,33 %

M. le délégué territorial de l'ARS Marne informe que des récentes études montrent que la maladie peut survenir 14 jours après la contamination, ce qui explique le décalage entre l'inflexion des indicateurs de taux d'incidence et de positivité et la hausse des taux d'occupation des services hospitaliers et de réanimation. Le pic épidémiologique est attendu pour le 25 novembre environ. Il est à noter qu'en moyenne près de 3 % des personnes testées développent une forme sévère de la maladie.

Intervention de M. Savary :

L'élue souhaite savoir si le taux annoncé de 80 % inclut tous les patients ou seulement les patients atteints de Covid-19.

Réponse du délégué territorial de l'ARS :

Ce taux inclut tous les patients.

Point 2 : Situation au sein des établissements scolaires

M. l'IA-DASEN indique aux élus que Mme la Rectrice a adressé la semaine dernière un courrier à l'ensemble des proviseurs des lycées afin de leur proposer de mettre en œuvre le plan d'hybridation des enseignements. Ce plan autorise les chefs d'établissement à réorganiser les enseignements dispensés au sein des lycées de façon à pouvoir permettre de diminuer les temps de présence effective des élèves. Il est rappelé que ce temps de présence effective ne doit toutefois pas descendre en dessous de 50 % et que le plan d'hybridation des enseignements n'est pas une mesure obligatoire, mais une latitude laissée aux chefs d'établissement qui disposent d'une autonomie de décision quant à l'organisation retenue.

Concernant la Marne, il apparaît que 2/3 des lycées ont opté pour ces modalités de fonctionnement qu'il s'agisse d'établissements privés ou publics. Pour ces établissements, il est assez fréquent de voir l'alternance d'une semaine en présentiel suivie d'une semaine en distanciel. Les élèves non présents sur site disposent de supports à travailler à la maison sous forme dématérialisée. M. l'IA-DASEN rappelle que les établissements disposaient déjà en amont de la crise d'un système relativement développé en termes de ressources numériques : manuels numériques disponibles via l'ENT, dotation de PC à chaque lycéen par la région Grand-Est dans le cadre du plan lycée 4.0.

M. l'IA-DASEN indique aux élus que les directeurs académiques ont été réunis dans la semaine au sujet des plans de continuité pédagogique. L'ensemble des chefs d'établissement du rectorat de Reims recevront très prochainement une circulaire visant à les inciter à se préparer à réactiver les plans de continuité pédagogique. À ce jour, même si aucune classe n'est pour le moment fermée par arrêté préfectoral suite à la découverte d'un cluster dans un établissement scolaire, il est demandé aux établissements d'anticiper cette possibilité compte tenu de la proximité du prochain pic épidémiologique. Tout devra donc être mis en œuvre afin que les classes potentiellement concernées puissent basculer immédiatement en mode dégradé sans que des ruptures pédagogiques et d'enseignement ne soient à déplorer.

Point 3 : La gestion du confinement et de ses conséquences

- **Des contrôles renforcés par les forces de l'ordre quant au respect du confinement**

M. le préfet indique que compte tenu de la déclaration du Premier Ministre la vigilance sera renforcée les prochains jours en matière de respect des modalités de confinement. Les forces de l'ordre ont reçu des consignes en ce sens : il ne s'agira plus de faire de la pédagogie, mais bien de sanctionner les personnes se déplaçant sur le territoire marnais sans raison valable. M. le préfet insiste sur le fait que le confinement permet d'obtenir une inflexion des taux bien réelle dans quasiment l'ensemble des départements de la région Grand-Est, il ne s'agit pas de baisser la garde, car même si une évolution favorable semble se produire, les indicateurs restent très élevés dans leur ensemble.

- **Des contrôles renforcés quant au respect des consignes de vente en matière de produits essentiels**

Concernant les commerces de proximité, M. le préfet informe les élus que des consignes équivalents ont été transmises aux inspecteurs CCRF afin de procéder à des fermetures administratives d'enseignes qui ne respecteraient pas les règles en matière de vente de produits essentiels. Comme précédemment, il ne s'agit plus de faire de la pédagogie, mais de sanctionner les contrevenants.

- **Possibilité donnée aux routiers d'ouvrir**

M. le préfet revient sur la question qui avait été posée lors de la précédente réunion par M. De Courson au sujet de la possibilité laissée aux routiers d'ouvrir malgré le confinement. Il informe les élus qu'un arrêté préfectoral a été pris le samedi 7 novembre, soit le lendemain de la précédente réunion, pour autoriser l'ouverture de certains routiers. Il explique que la première liste arrêtée a été produite par les services de la DREAL à l'échelle régionale, et que pour chaque département il a fallu effectuer des ajustements. Ainsi, 2 autres relais ont pu recevoir une autorisation d'ouverture a posteriori, il s'agit du relais routier Maison-Blanche à Blacy et le relais de Beauvais situé à La Noue dans le sud-ouest marnais.

- **Le plan de numérisation des entreprises**

M. le préfet aborde également la question du plan sur la numérisation des entreprises et plus particulièrement au sujet du soutien au développement du commerce en ligne. Il indique que pour limiter les conséquences de la crise auprès des commerces de proximité, des aides sont actuellement déployées afin de permettre à ces derniers de se moderniser très rapidement et à tous les commerçants, artisans, professionnels de l'hôtellerie et de la restauration de développer une activité en ligne.

Ainsi, un chèque numérique de 500 € sera proposé à tous les commerces fermés et aux professionnels du secteur de l'hôtellerie et de la restauration afin de financer, dès la fin de cette année, l'acquisition de solutions numériques adaptées à leur besoin. Environ 60 000 entreprises seront très prochainement contactées par les CMA et CCI afin d'être sensibilisées sur l'existence de cette opération. M. le préfet précise que les collectivités locales sont également visées par le dispositif de soutien au développement du commerce en ligne puisqu'un soutien financier de 20 000 € pourra être débloqué à destination des collectivités qui s'engageraient dans cette démarche.

Tout un ensemble de solutions numériques gratuites sont également disponibles pour les entreprises souhaitant se numériser pendant le confinement, M. le préfet incite les élus à transmettre cette information à leurs administrés et de les inviter à se connecter sur le portail dédié disponible à l'adresse suivante : clique-mon-commerce.gouv.fr

Intervention de M. Savary :

L'élu indique que ce plan va dans le bon sens, toutefois il redoute que les effets de la crise puissent durer jusque 2023 nonobstant la solution que pourrait revêtir une potentielle campagne de vaccination l'année prochaine. Il souhaiterait également que des incitations et des messages de communication soient déployés afin de sensibiliser à nouveau les citoyens sur l'importance du port du masque. Il ne faut pas que les administrés laissent à nouveau de côté l'ensemble des gestes barrière comme cela a pu être le cas lors du premier déconfinement : les mesures de protection individuelle doivent être conservées tant que le virus ne sera pas annihilé. L'élu insiste également sur les problématiques que rencontrent les restaurateurs.

Réponse de M. le préfet :

M. le préfet déclare que le ministre de l'économie, des finances et de la relance va très prochainement recevoir les représentants des restaurateurs afin de réfléchir à de nouveaux dispositifs. Il ajoute que la vente à emporter reste toujours possible, même s'il ne s'agit pas d'une mesure totalement satisfaisante.

- **Plan de relance**

M. le directeur de la Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial (DCPPAT) de la préfecture de la Marne prend la parole pour effectuer un point sur les appels à projet « plan de relance » au sein de la Marne. M. le directeur indique qu'un suivi précis est effectué département par département au sein de cellules spécifiques et que des données chiffrées sont remontées à la préfecture de région (SGARE) afin de suivre le déploiement du plan de relance à l'échelle locale.

Concernant la Marne, le nombre d'entreprises et autres organismes à avoir répondu aux diverses sollicitations d'appels à projets est de 53. Il existe une disparité importante par arrondissement :

24 dossiers ont été déposés dans l'arrondissement de Châlons-en-Champagne, 19 l'ont été dans l'arrondissement de Reims, 9 dossiers pour l'arrondissement d'Eprenay et 1 seul pour l'arrondissement de Vitry-le-François.

M. le directeur indique que les lauréats des appels à projets (AAP) ne sont pas encore tous connus à ce jour, car le processus de dépouillement est en cours. Des réponses devraient se produire d'ici quelques semaines. Il explique que tous les appels à projets ne sont tout simplement pas terminés, qu'il reste encore un peu de temps pour répondre à certains appels et que de nouveaux devraient voir jour prochainement. Il est notamment question d'un nouvel AAP porté par l'ADEME et lancé le 10 novembre dernier : l'opération reconversion des friches polluées. Il s'agit d'un AAP doté de 40 millions d'euros qui sera ouvert jusqu'au 25 février 2021 à l'attention des entreprises et des collectivités propriétaires de friches polluées. Il existera un second AAP qui devrait être lancé fin novembre qui concernera non pas les friches polluées, mais l'ensemble des autres friches pour un fonds de soutien total de 259 millions d'euros.

M. le préfet indique s'interroger assez fortement quant au chiffre très limité d'AAP au sein de l'arrondissement de Vitry-le-François et déclare qu'un approfondissement de cette question sera de mise ces prochains jours.

Intervention de M. Savary :

L'élu indique qu'une entreprise de l'arrondissement de Vitry-le-François (Haffner Energy) effectue des recherches intéressantes à propos de l'hydrogène et qu'il serait sans doute pertinent que cette dernière puisse répondre à un AAP.

Réponse de M. le préfet :

Une démarche d'incitation en ce sens sera effectuée à son intention.

Prochaine réunion : vendredi 20 novembre 2020 à 08 H 00 en audioconférence

Le Préfet

Pierre N'GAHANE

